

**Procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire
de l'ABCG tenue le mercredi 25 août 2021
à la Ferme du Bois de Chênes, de 19h30 à 21h**



Sont présents : **environ 40 personnes, membres de l'ABCG + l'ensemble du Comité**, à savoir : Georges Mermillod, Bernard Messerli, Philippe Martinet, Martine Guex Meier, Florian Meier, Patrick Flückiger et Philippe Schneeberger (PV).

1) Bienvenue, excusés, hommage et remerciements

Le vice-président Philippe Martinet ouvre la séance à 19h30, salue l'Assemblée, et l'informe du décès d'Eric Burkhard, le 3 juillet 2021. Une minute de silence est observée en sa mémoire et en son hommage. La parole est ensuite donnée à Christian Bovay qui annonce la journée « Portes Ouvertes » organisée le 4 septembre prochain par la Fondation du BdC.

L'ordre du jour étant approuvé, Georges Mermillod prend la parole et excuse :

- Mesdames: Fabienne Freymond-Cantone, Christiane Olszewsky, Annelise et François Schweizer, Caroline Tendon, Heather Corrie et Marlyse Savasan.
- M. Pierre Reymond (trésorier de l'Association) et Mme Anne-Françoise Steimer-Reymond.
- Messieurs : Paolo Degiorgi (directeur de Parc Jura Vaudois, PJV), Nicolas Delachaux (architecte), Michel Favre, Pierre-Yves Jaquet, Cornelis Neet (directeur général de la DGE) Jean-David Plestscher, Georges Richard (Président du Conseil de la Fondation du BdC), Yvan Rytz, Adrien Vallotton (inspecteur forestier), Didier Wuarchoz (directeur de la Coopérative « La forestière »).
- la Commune de Vich (la Commune de Coinsins étant, elle, représentée par Edo Sbrissa, vice-président du Conseil général).

et remercie :

- la Fondation du Bois de Chênes pour son soutien aux activités de l'ABCG,
- la Banque Raiffeisen qui offre gratuitement la gestion du compte,
- ainsi que tous les contributeurs qui soutiennent financièrement l'ABCG.

2) Procès-verbal de l'AG de février 2020, et ordre du jour de l'AG 2021

Ce procès-verbal étant sur le « site Web » de l'ABCG, la lecture n'en est pas demandée.

Il est approuvé à l'unanimité, ainsi que l'ordre du jour de l'AG 2021.

3) Rapports des co-présidents

a) Georges MERMILLOD, co-président, résume les **événements** qui ont marqué l'année 2020 depuis la dernière AG, et l'année 2021 jusqu'à l'AG de ce jour.

- Le principal événement a été la décision de classement du Bois de Chênes (BdC) prise par la Division Biodiversité et paysage (BioDiv) de la Direction générale de l'environnement (DGE) et approuvée par le Département de l'environnement et de la sécurité (DES), décision qui prend le relais de l'arrêté de classement pris par le Conseil d'État en 1966.

- en décembre 2020, le projet de décision de classement avait fait l'objet d'une mise à l'enquête, et l'ABCG avait exposé ses préoccupations au sujet de la sécurisation des sentiers (en particulier dans la réserve intégrale et scientifique, « RIS »), puis en matière de parcage (insuffisant à notre avis), et enfin quant au captage d'eau (en effet, l'indépendance entre les nappes phréatiques supérieures dont dépendent les lieux humides et celles, inférieures, où il est question de pomper de l'eau ne peut scientifiquement être affirmée).
- le 28 juin 2021, la décision de classement a malheureusement levé toutes les oppositions, (et même levé l'effet suspensif d'un éventuel recours en matière de sécurisation...).
- L'ABCG ne fera pas recours contre cette décision (car sa « qualité pour agir » est incertaine), mais a envoyé le 18 août 2021 une lettre à Madame Béatrice Métraux, présidente du DES, pour demander que la mise en œuvre de cette décision soit faite dans le respect du sanctuaire que représente la « RIS ».
- L'ABCG rappelle aussi la distinction entre « sente » et « sentiers », seuls ces derniers engageant la responsabilité du propriétaire d'ouvrage (cf. art. 58 CO). La sécurisation devrait y être réduite au strict minimum, et réalisée sans l'emploi de tronçonneuses, l'ABCG s'engageant à prendre en charge le surcoût de travaux réalisés correctement et avec respect des lieux (*si possible même avec des chevaux ?*).

b) Bernard MESSERLI, co-président de l'ABCG, présente les **Activités** :

- en 2020, le programme des activités de l'ABCG a été partiellement suspendu pour cause de Coronavirus, de sorte que seules quatre activités ont pu avoir lieu en 2020 (les 14 mars, 30 mai, 29 août et 10 octobre) ;
- en 2021, idem, et seules trois activités se sont déroulées à ce jour (22 mai, 6 juin et 8 août).
- ce programme se poursuivra avec les activités figurant au programme envoyé aux membres avec l'invitation à l'AG, à savoir les 9 octobre & 27 novembre 2021, et le 29 janvier 2022.
- **Christine SCHILTER** propose pour 2022 comme thème d'activité ou de conférence le sujet « Changement climatique : en voit-on déjà les effets au BdC ? ».
- **Isabelle CARREL** pose la question des travaux effectués avec des bénévoles ?!

Il lui est répondu que dorénavant ces travaux doivent être avalisés par la ComGes ; or celle-ci ne siège que 2x/an, ce qui ne facilite pas les choses. Charline Daujat tempère en avançant qu'elle a parfois besoin d'aide au jardin potager et que cela peut se faire sans formalité.

4) Rapport du trésorier et du vérificateur des comptes

a) Le trésorier **Pierre REYMOND** étant excusé pour cause de rétablissement après une intervention chirurgicale, c'est **Philippe MARTINET** qui présente les chiffres pour l'exercice 2020 :

Membres ABCG au 30 novembre 2020 : globalement stable, mais l'effectif des membres individuels et « famille » est en très légère régression.

Cotisations : leur montant reste inchangé par rapport à l'exercice précédent !

Comptes : l'exercice 2020 (01.12.2019 à 30.11.2020) se solde par un bénéfice de **CHF 3'235** (en raison notamment de la suspension des activités, donc moins d'intervenants à défrayer).

La fortune de l'ABCG au 30 novembre 2020 est de **CHF 59'200**.

b) Monsieur André MEYLAN, vérificateur, donne lecture du rapport de vérification des comptes.

L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 2020, avec remerciements au trésorier Pierre REYMOND, pour son précieux et rigoureux travail, à Madame Marlyse SAVASAN, vérificatrice ainsi qu'à Monsieur André MEYLAN, vérificateur (qui remet sa fonction).

L'assemblée approuve les comptes tels que présentés et en donne décharge au comité et aux vérificateurs.

Madame Jillian BIRCHER, suppléante, devient vérificatrice des comptes 2021 en compagnie de avec Madame Marlyse SAVASAN (2^{ème} mandat).

Madame Isabelle CARREL est élue vérificatrice suppléante.

5) **Nominations :**

Patrick FLUCKIGER est nommé membre du Comité, BRAVO à lui ; et

Feu Eric BURKHARD est nommé membre d'honneur de l'ABCG en souvenir de tout son apport humain et professionnel au Comité de l'ABCG et à la genèse du livre ; une pierre ronde, d'env. 200 kg sera déposé en un lieu du BdC (connu de ses seuls proches et du Comité), après acceptation de cette initiative par le Conseil de Fondation (*Chr. Bovay se charge de relayer cette demande*).

6) **Avancement du projet « Livre sur le Bois de Chênes »**

Philippe MARTINET présente l'avancement de ce projet qui a débuté en janvier 2018, et relève que la recherche d'images et le montage, par exemple, ont pris plus de temps que prévu. Il a été décidé que le livre serait « tiré » à 1'000 exemplaires. Et le titre est trouvé : « Le Bois de Chênes, Secrets d'un lieu magique entre Léman et Jura ».

Le groupe des personnes impliquées est particulièrement étoffé : Bernard Messerli (rédacteur), Philippe Martinet, Eliane Rohrer (relectrice et resp. mise en page), Stefan Wassmer et Yannick Messerli (graphistes), Martine Guex Meier & Florian Meier, Georges Richard, Marie-Madeleine Klopfenstein, sans oublier feu Eric Burkhard, un des initiateurs le plus engagé, fiable et dévoué !

Bernard MESSERLI admet être plus « journaliste » qu'écrivain, et raconte les problèmes survenus lors du scannage des diapositives anciennes retrouvées dans les archives de Florian, avant d'obtenir un résultat satisfaisant pour des photos à paraître dans un livre de qualité !

Le groupe de travail a bon espoir que la rédaction puisse être rapidement achevée, la mise en page réalisée et le livre imprimé, de sorte que l'ouvrage puisse être « sous le sapin de Noël » !

Des feuilles de souscription sont distribués, et il est fait un vibrant appel afin que le « bouche à oreille » stimule encore cette souscription.

Un buffet convivial, composé de plusieurs mets que différents membres du Comité ont apportés, réunit ensuite l'assemblée pour des échanges personnels.